



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES
PHYTOSANITAIRES**

Sixième session

Rome, 29 mars – 2 avril 2004

**RÉUNION DU GROUPE DE RECHERCHE INTERNATIONALE SUR
LES ORGANISMES DE QUARANTAINE FORESTIERS**

Réunion du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers 17 – 19 février 2004, Rome

1. Contexte

En 2000, le Groupe d'étude sur les insectes et les maladies de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN) a constitué un comité chargé d'identifier les besoins essentiels de recherche à l'appui de la réglementation de la NAPPO, en particulier en ce qui concerne la norme relative aux emballages à base de bois plein. Les efforts de ce groupe ont abouti à des analyses des connaissances scientifiques sur lesquelles s'appuie l'élaboration de la norme de la CIPV relative aux emballages à base de bois, la NIMP n° 15, *Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*. Le comité de recherche de la CFAN a servi de modèle pour la constitution du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers.

À sa quatrième session, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP-2002) a adopté la NIMP n° 15 à condition que les données techniques relatives aux traitements soient examinées pendant l'année et réexaminées à la cinquième session de la CIMP. À cette réunion (2003), la CIMP est convenue de renvoyer au Groupe de recherche international, pour examen scientifique, les données issues d'une étude sur l'efficacité du bromure de méthyle contre les nématodes du pin, établie par la République de Corée et par la Chine. Pour examiner cette question ainsi que d'autres points, la première réunion proprement dite du Groupe de recherche international a été convoquée à Rome et s'est tenue du 17 au 19 février 2004.

La réunion de Rome avait les objectifs suivants:

1. établir le mandat et la structure du Groupe;
2. arrêter les processus de communication, d'examen des documents et de communication;
3. créer des sous-comités chargés de coordonner les activités du Groupe de recherche international sur des questions particulières;
4. planifier des études internationales collectives afin d'analyser les questions spécifiques liées à la NIMP n° 15.

Vingt-sept délégués de 12 pays étaient présents à cette réunion tenue au Siège de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

2. Travaux

Les principaux résultats de la réunion ont été les suivants:

1. Eric Allen (Canada) a été choisi à l'unanimité comme président et Hugh Evans (Royaume-Uni) a été choisi comme chargé de liaison avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).
2. Le mandat a été adopté (Annexe 1).
3. Dans un premier temps, le Groupe de recherche international s'efforcera surtout de fournir des informations et d'assurer les recherches nécessaires à l'appui de la NIMP n° 15. D'autres questions de quarantaine forestière (Annexe 2) seront recommandées pour examen par le groupe de travail de l'IUFRO 7.03.12, *Les espèces exotiques envahissantes dans le commerce international*.

4. Le Groupe de recherche international est convenu d'examiner les données techniques afin d'améliorer constamment les mesures de traitement existantes qui figurent à l'Annexe 1 de la NIMP n° 15.
5. Des projets de directives pour la présentation de nouveaux traitements proposés au titre de la NIMP n° 15 sont élaborés, ainsi que des critères minimaux pour l'approbation (Annexe 3).
6. Le site Web du Groupe de recherche international (www.forestry-quarantine.org) sera le premier outil de communication du Groupe. Les pages principales accessibles à tous seront en espagnol, en français et en anglais, et elles fourniront des informations générales ainsi que des renseignements sur la composition et les contacts. Les documents confidentiels et les forums de discussion seront disponibles en format MS-Word et PDF dans plusieurs langues si possible, et se trouveront dans une zone du site Web protégée par un mot de passe.
7. Des sous-comités chargés de questions spécifiques d'organismes de quarantaine forestiers ont été constitués (Annexe 4).
8. Une expérience internationale collective a été examinée afin que l'on évalue les risques associés à la présence d'écorces sur des matériaux d'emballage à base de bois traité. Un certain nombre d'aspects ont été proposés pour être pris en compte dans l'expérience: réinfestation par des insectes et des champignons après traitement, pénétration du fumigant à travers l'écorce et incidences de la présence d'écorce liées à la non-conformité à la norme. Un sous-comité a été mis en place pour organiser cette expérience.

Annexe 1.

Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers Mandat

1. Mission

Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers a pour mission de fournir un mécanisme pouvant s'occuper de questions essentielles d'organismes de quarantaine forestiers par l'examen et la recherche collective et de réunir des scientifiques et des responsables des questions phytosanitaires afin de stimuler les approches multidisciplinaires des problèmes d'importance mondiale en matière d'organismes de quarantaine forestiers.

2. Fonction

Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers a plusieurs fonctions principales:

- Organe consultatif auprès de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP), des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), fournissant une analyse scientifique et un examen des questions phytosanitaires mondiales ainsi que des informations récentes.
- Tribune pour l'examen et l'éclaircissement de questions essentielles liées aux incidences phytosanitaires du commerce mondial.
- Identifier et entreprendre des recherches scientifiques collectives concernant des questions prioritaires d'organismes de quarantaine forestiers.
- Encourager l'examen multilatéral des questions d'organismes de quarantaine forestiers.

3. Structure

Les membres du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers proviennent des communautés scientifiques et des communautés de réglementation phytosanitaire du monde entier. Sa composition est approuvée par la CIMP et il assure la liaison avec les ORPV par l'intermédiaire de la CIMP. Le Groupe est étroitement affilié au Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes WG 7.03.12 de l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

4. Composition

La qualité de membre est ouverte à toutes les parties intéressées.

5. Décisions

Les recommandations relatives aux aspects techniques des traitements seront transmises à la CIMP pour approbation finale, ces recommandations seront établies par consensus et les procédures de prise de décision de la CIMP seront suivies si le consensus n'est pas possible.

6. Rôles de coordination et sous-comités

- Présidence: la principale fonction du président est de donner des indications générales et de coordonner les travaux des présidents des sous-comités.

- Le chargé de liaison de l'IUFRO coordonnera l'interface entre le Groupe de travail international et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO).
- Présidents et membres des sous-comités: plusieurs sous-comités ont été constitués pour coordonner les travaux du Groupe de recherche international. Les présidents des sous-comités superviseront les travaux des sous-comités et assureront la coordination avec le président du Groupe de recherche international. Les membres des sous-comités seront des experts dans leur domaine et s'acquitteront des tâches confiées à leur sous-comité.

7. Réunions

Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers se réunira chaque année au Siège de la FAO à Rome (Italie). La prochaine réunion est provisoirement fixée à la période 15 – 17 février 2005.

Annexe 2.**Questions d'organismes de quarantaine forestiers envisagées pour examen futur**

- Matériel végétal vivant/matériel végétal destiné à la plantation
- Analyse des filières
- Stress métabolique
- Analyse du risque phytosanitaire
- Systèmes de suivi des organismes nuisibles
- Réinfestation

Annexe 3.

Projet de directives pour l'examen et l'acceptation de méthodes de traitement comme mesures approuvées au titre de la NIMP n° 15 (actuellement examiné par le Sous-Comité des critères)

1. Contexte

L'objectif déclaré de la NIMP n° 15 est de:

« décrire des mesures acceptées par tous, qui sont approuvées et qui peuvent être appliquées aux matériaux d'emballage en bois par tous les pays de manière à pratiquement éliminer les risques phytosanitaires dus à la plupart des organismes de quarantaine et à réduire de façon significative le risque lié à un certain nombre d'autres organismes nuisibles qui peuvent être associés avec ces matériaux. »

Les mesures approuvées sont décrites dans la norme comme suit:

« Tout traitement ou transformation quelconque, seul ou en combinaison, ayant une efficacité significative contre la plupart des organismes nuisibles visés, peut être considéré comme étant efficace pour la limitation des risques associés aux matériaux d'emballage en bois utilisés dans le transport. Le choix d'une mesure pour ces matériaux est basé sur les considérations suivantes:

- l'éventail d'organismes nuisibles affectés
- l'efficacité de la mesure
- la faisabilité technique et/ou commerciale. »

Le concept central de ces extraits de la NIMP n° 15 est le fait qu'un traitement devrait « **avoir une efficacité significative** » contre « **la plupart** » des organismes nuisibles afin de réduire le risque d'introduction et/ou de dissémination d'organismes de quarantaine associés aux matériaux d'emballage à base de bois (y compris le bois de calage), faits de bois brut de conifères et de feuillus, utilisés dans le commerce international.

Les directives suivantes devraient être prises en compte lors de l'élaboration de traitements. Des mesures prescrites spécifiques pourraient être nécessaires pour des traitements donnés.

1. Gamme des organismes nuisibles

Bien que la norme ne fournisse pas de liste spécifique d'organismes nuisibles, il est sous-entendu que les traitements approuvés doivent être efficaces contre les organismes de quarantaine, notamment les insectes, les champignons, les nématodes et tout autre micro-organisme nuisible. Les traitements doivent avoir une efficacité confirmée contre divers stades biologiques des organismes nuisibles au bois tels qu'œufs, larves, pupes ou insectes adultes. Il faudrait également tenir compte, pour des organismes tels que les champignons ou les nématodes, du fait qu'ils peuvent produire des structures qui pourraient être résistantes au traitement.

2. Efficacité

Les traitements approuvés doivent faire la preuve, par des méthodes statistiquement rationnelles, que les organismes indésirables sont tués ou atteints de telle façon qu'ils ne puissent se reproduire. Les essais d'efficacité des traitements doivent être effectués pour diverses densités, à la fois pour les essences de résineux et de feuillus et pour diverses dimensions (jusqu'à 100 mm de diamètre) utilisées dans le commerce international. Les traitements doivent faire la preuve de

leur efficacité contre les organismes vivant sur ou sous l'écorce (par exemple scolytes, certains champignons provoquant des taches) ainsi que ceux qui vivent en profondeur dans le bois (par exemple le scolyte birayé, les scolytes destructeurs, les scolies, les champignons provoquant la pourriture, les nématodes). Étant donné la très grande variété des organismes pour lesquels des données sont nécessaires et le temps et les fonds nécessaires pour mener des tests d'efficacité, il faut faire preuve d'une certaine souplesse dans l'acceptation des résultats du test. L'extrapolation pour des groupes analogues pourrait être envisagée.

3. Faisabilité technique et/ou commerciale

Il est important que les traitements approuvés soient techniquement et commercialement faisables à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés. Les traitements devraient tenir compte des répercussions pour la santé des personnes et l'environnement et il faudrait consulter les organisations nationales et internationales compétentes en ce qui concerne les restrictions potentielles qui pourraient être imposées pour des matériaux d'emballage traités de certaines façons.

Annexe 4. Sous -comités du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers

NIMP n° 15

Examen des mesures approuvées:

1. **Traitement thermique (Hugh Evans (Royaume -Uni)**, Eric Allen (Canada), Barbra Illman (États-Unis d'Amérique), Bill Simpson (États-Unis d'Amérique), Peter Garahn (Canada), Jeong-Eun Ahn (Corée))
2. **Bromure de méthyle (Al Barak (États-Unis d'Amérique)**, Vic Mastro (États-Unis d'Amérique), Gord Henry (Canada), Wang Yuejin (Chine), Jong-Ho Lee (Corée), Roddie Burgess (Royaume-Uni), Bill Magee (Australie), Mitsusada Mizobuchi (Japon))

Examen des mesures proposées, des nouvelles technologies et information:

1. **Élaboration de critères pour la présentation et l'évaluation de propositions de traitements devant être incorporés dans la NIMP n° 15 (Doug Walsh (Australie)**, Eric Allen (Canada), Hugh Evans (Royaume-Uni))
2. **Imprégnation chimique (Frank Brooks (Royaume-Uni)**, Wang Yuejin (Chine), Jeff Morrell, Paul Cooper (Canada), Ron Mack (États-Unis d'Amérique), Doug Walsh (Australie), Thomas Schroeder (Allemagne), Joran Jermer (Suède))
3. **Irradiation, micro-ondes (Thomas Schroeder (Allemagne)**, Wang Yuejin (Chine), Doug Walsh (Australie), Ron Mack (États-Unis d'Amérique), Mary Flemming, (AIEA))
4. **Fumigation et atmosphère modifiée (Vic Mastro (États-Unis d'Amérique)**, Gord Henry (Canada), Wang Yuejin (Chine), Jong-Ho Lee (Corée), Roddie Burgess (Royaume-Uni), Bill Magee (Australie), Mitsusada Mizobuchi (Japon), Fusao Kawakami (Japon), Al Barak (États-Unis d'Amérique))
5. **Base de données mondiale des interceptions et mise en commun des informations (Gord Henry (Canada)**, Eric Allen (Canada), Hugh Evans (Royaume-Uni), Bob Haack (États-Unis d'Amérique), Doug Walsh (Australie), Thomas Schroeder (Allemagne))
6. **Expérience d'infestation de l'écorce (Lee Humble (Canada)**, Eric Allen (Canada), Hugh Evans (Royaume-Uni), Bob Haack (États-Unis d'Amérique), Doug Walsh (Australie), Thomas Schroeder (Allemagne), Shane Sela (Canada))

Interprétation et mise en œuvre de la norme

1. **Interprétation et mise en œuvre de la NIMP n° 15: (Roddie Burgess (Royaume -Uni)**, Gordon Henry (Canada), Doug Walsh (Australie), Peter Thomson (Nouvelle-Zélande), Andrei Orlinski (OEPP), Kyu-Ock Yim (Corée) Marcos Beeche (Chili)

Points à débattre:

- Expressions: recyclage-transformation qualitative
- Retraitement, recertification